



Accueils Educatifs et de Loisirs Associatifs

Demande d'inscription

- Centre loisirs jeunes
- Accompagnement scolaire



Collégiens / lycéens :Année scolaire 2020 - 2021

Nom : _____ Prénom : _____ Sexe : F M

Adresse : _____

Tel Portable et mail du jeune _____

Date de naissance : __/__/__ nèa (ville): _____ Nationalité : _____

Classe : _____ Etablissement scolaire : _____

Numéro d'allocataire CAF : _____ Quotient Familial : _____

Numéro de sécurité Sociale du responsable légal qui couvre l'enfant : _____

Régime de sécurité social, cocher la case qui correspond à votre situation :

- Régime général
- Régime maritime
- MSA
- Autre (SNCF, RATP...etc)

J'autorise mon enfant à être filméet/ou photographié dans le cadre des activités du centre. Ces images pourront être utilisées en interne ou lors de manifestations organisées par le centre social Foyer Fraternel :

- OUI
- NON

RESPONSABLES LEGAUX DE L'ENFANT

(Entourez qui contacter en priorité) :

Parent 1

Nom/prénom : _____

Adresse : _____

Profession : _____

Parent 2

Nom/prénom : _____

Adresse : _____

Profession : _____

- En activité
- demandeur d'emploi
- Bénéficiaire RSA

Téléphone domicile : __/__/__/__/__

Portable : : __/__/__/__/__

Téléphone prof. : __/__/__/__/__

Adresse Mail : _____

Téléphone domicile : __/__/__/__/__

Portable : : __/__/__/__/__

Téléphone prof. : __/__/__/__/__

Adresse Mail : _____

Composition Familiale :

- Habite avec ses 2 parents
- Famille monoparentale
- Famille recomposée

Nombre d'enfants à charge dans la famille :

Nom/Prénom : _____ Date de naissance : __/__/__ Ecole : _____

Nom/Prénom : _____ Date de naissance : __/__/__ Ecole : _____

Nom/Prénom : _____ Date de naissance : __/__/__ Ecole : _____

AUTORISATIONS PARENTALES

J'autorise la direction du centre à faire donner à mon enfant les soins médicaux et chirurgicaux nécessaires et m'engage à rembourser sur présentation des justificatifs, les frais engagés par le centre.

Bordeaux, le ____/____/2019

Signatures des responsables légaux :

J'autorise mon enfant à quitter seul le centre, sous ma responsabilité à la fin de l'activité proposée (minimum 1h avant l'heure de fin indiquée sur les programmes).

OUI NON

J'autorise mon enfant à participer aux animations régulières et ponctuelles du vendredi soir de 18h à 22h (variable selon l'activité)

OUI NON

Pour les enfants de + de 14 ans. J'autorise mon enfant à quitter seul le centre, sous ma responsabilité, lorsqu'il le désire, et à être libre de ses déplacements.

OUI NON

Signatures des responsables légaux :

Si votre enfant n'est pas autorisé à rentrer seul, nom et prénom des personnes autorisées à venir le chercher :

Nom/Prénom : _____

Nom/Prénom : _____

Nom/Prénom : _____

OBSERVATION DES PARENTS : _____

Le projet pédagogique et le règlement intérieur de l'activité, sont à votre disposition à l'accueil et au près des animateurs sur simple demande. J'atteste en avoir pris connaissance.

OUI Signatures des responsables légaux :

PIECES OBLIGATOIRES A JOINDRE A LA FICHE DE DEMANDE D'INSCRIPTION
(Tout dossier incomplet ne sera pas accepté)

- Dossier ci-dessus entièrement renseigné.
- Fiche sanitaire ci-joint
- Attestation d'assurance extrascolaire (responsabilité Civile Individuelle accident)
- Photocopie des pages de vaccination du carnet de santé, ou attestation médecin.
- Adhésion Famille à l'association de 14 €
- Inscription annuelle au secteur jeunes 1 €

o La CAF et la Mairie de Bordeaux, co-financeurs, sont liés par une convention de partenariat avec l'association organisatrice, en charge de l'organisation des accueils éducatifs et de loisirs.

o Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion des activités de l'enfant hors temps scolaires (Pause Méridienne, Accueil Péri Scolaire, Centre d'Accueil et de Loisirs). Le destinataire des données est l'association partenaire en charge de l'organisation de ces activités. Elles seront conservées pendant 3 ans. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Vous pouvez accéder aux informations vous concernant, les faire rectifier en vous adressant à l'association partenaire en charge de l'organisation de ces activités. Pour en savoir plus, consultez vos droits sur le site de la CNIL. Les données collectées sont uniquement destinées à un usage interne et ne seront en aucun cas cédées ou vendues à des tiers.



REGLEMENT INTERIEUR CENTRE D'ACCUEIL ET DE LOISIRS POUR LES JEUNES (11/17 ans)

CENTRE SOCIAL FOYER FRATERNEL
23 rue Gouffrand – BORDEAUX – 05 57 87 13 92



**Articl
e 1:
Adhés
ion à
l'asso**

ciation

Il est demandé aux familles d'adhérer à l'association Foyer Fraternel Centre Social. Le montant de l'adhésion familiale (14 €) est établi annuellement par le Conseil d'Administration de l'association. L'inscription et l'adhésion au centre de loisirs ont pour conséquence l'adhésion totale aux dispositions du présent règlement.

Inscription au secteur « jeunes 11/17 ans » : Une inscription annuelle d'1€ est demandée pour avoir accès à l'ensemble des animations proposées par le secteur « jeunes » et à l'accompagnement scolaire.

Modalités d'inscription

Les familles doivent remplir le dossier d'inscription ainsi que la fiche sanitaire de liaison, et fournir les documents demandés : Assurance extra-scolaire ou responsabilité civile et copie du carnet de vaccination.

Le dossier d'inscription est valable une année scolaire, du 1^{er} septembre au 31 août de l'année suivante.

Article 2 : Horaires de fonctionnement

Pendant les périodes scolaires :

L'accueil de loisirs « jeunes » est ouvert les mercredis de **13h30 à 18h** avec un temps d'accueil de 13h30 à 14h15 et un départ entre 17h et 18h ainsi que les vendredis de **18h30 à 21h30**.

Ponctuellement les vendredis soirs et/ou samedi en fonction du programme et des projets des jeunes.

Pendant les vacances :

L'accueil de loisirs « jeunes » est ouvert de **10h à 18h ou de 14h à 22h selon le planning**, avec un temps d'accueil de 10h à 10h20 et un départ entre 17h et 18h.

Les horaires peuvent varier en fonction du programme d'animation élaboré avec les jeunes (voir le planning d'activité disponible chaque fin de mois).

Lors des départs en séjours, l'équipe ne peut assurer l'ouverture d'un accueil « jeunes » en parallèle et ne pourra pas accueillir votre enfant (1 semaine en février, 1 semaine en juillet et 1 semaine en octobre).

L'accueil de loisirs « jeunes » est fermé au mois d'août et pendant les vacances scolaires de Noël.

L'accompagnement scolaire :

Fonctionne les mardis et jeudis des périodes scolaires de **16h30 à 19h**. Arrivée et départ autonome.

Article 3 : Réservation

Tout enfant qui se présente sans être inscrit à une activité peut se voir refuser l'accueil si le nombre maximum d'inscription est déjà atteint.

Pour les activités et sorties: Merci d'inscrire votre enfant à l'avance (minimum 1 semaine avant) par téléphone (0557871392) ou par mail (jeunes@foyerfraternel.fr) auprès de l'équipe jeunesse.

Vacances : Inscription dès que possible et au moins 2 semaines à l'avance.

Pour les repas (seulement pendant les vacances scolaires) :

Les réservations de repas étant liées à l'inscription en centre de loisirs, merci de nous indiquer sa participation ou non aux repas dès son inscription sur les journées. Sur les sorties à la journée, il vous sera demandé de fournir un pique à votre enfant (info signalée sur les plannings).

Article 4 : Annulation, absences

Toute absence doit être signalée au moins 48h à l'avance. Les activités réservées et qui n'auront pas fait l'objet d'une annulation dans les délais ou par justificatif (certificat médical) seront facturées.

Article 5 : Arrivée et départ des jeunes (11/17 ans) :

Le jeune lui-même, doit signaler son arrivée à l'animateur en charge de « l'accueil jeunes », qui se trouve soit dans la salle « jeunes » soit dans la cour.

Avant de partir, le jeune doit en informer impérativement l'animateur en charge du groupe et ne doit en aucun cas quitter le Foyer Fraternel ou partir du lieu d'activité sans avoir prévenu un membre adulte de l'équipe.

Les arrivées et départs se font du centre social Foyer Fraternel. Ils ne pourront se faire du lieu d'activité qu'avec l'accord écrit d'un parent (responsable légal de l'enfant).

Les jeunes non autorisés à entrer et sortir hors du centre à leur convenance, doivent y rester jusqu'à la fin de l'activité (entre 17h et 18h). Notre responsabilité est engagée.

Les jeunes ne doivent pas arriver avant l'heure d'ouverture (sauf arrangement formel avec l'équipe et justifié) et s'engagent à un départ au plus tard aux heures de fermeture indiquées.

Si exceptionnellement vous êtes en retard pour venir récupérer votre enfant, merci de téléphoner au Foyer Fraternel afin de prévenir l'équipe qui pourra informer votre enfant et attendre votre arrivée.

Article 6 : Objets de valeur / Vêtements

Il est demandé aux jeunes de ne pas venir avec des objets de valeur afin d'éviter toute perte, vol ou détérioration dont l'association ne saurait être tenue pour responsable. Il est conseillé de mettre des vêtements adaptés au temps et à l'activité proposée.

Article 7 : Maladie

La direction de l'accueil « jeunes » pourra refuser un enfant si celui-ci a de la température ou relève d'une maladie contagieuse. Un enfant malade, dans la journée, devra être récupéré par ses parents ou par une personne désignée par ces derniers.

L'équipe d'animation n'est pas habilitée à administrer un traitement médical.

Article 8 : Participation financière, règlement :

Une participation financière du coût de l'activité peut être demandée aux familles. Elle représente une partie du cout global, dont le reste est pris en charge par la structure. Toute activité réservée est dû, sauf annulation minimum 48h à l'avance ou présentation d'un certificat médical.

Une facture mensuelle à terme échu est remise aux familles. Un paiement échelonné est possible sur simple demande. Le non-respect des engagements pris, peut entraîner la non prise en charge de l'enfant sur l'accueil « jeunes », le temps pour la famille de régulariser la situation financière.

Article 9 : Assurance

Il est exigé une attestation d'assurance certifiant que l'enfant est assuré par la responsabilité civile, pour tout accident et activité extrascolaire.

Article 10 : Règles de vie

Il est demandé aux familles et à toute personne présente à l'accueil « jeunes » de **respecter les règles de base du vivre ensemble : respect de l'autre, politesse, écoute, bienveillance. Tout comportement à risque pour le bon fonctionnement du groupe ou de l'association, manquement grave aux règles de vie et de sécurité peuvent conduire à une exclusion de l'association (temporaire ou définitive).**

Il est demandé aux familles de se rapprocher d'un membre de l'équipe si votre enfant fait remonter une difficulté avec un autre enfant et de ne pas intervenir directement auprès de l'enfant ou de la famille incriminée.

Article 11 : Projet pédagogique :

Le projet pédagogique est à votre disposition et consultable à l'accueil du Foyer Fraternel, ainsi qu'auprès de l'équipe de l'accueil jeunes.

L'équipe du Secteur 11-17 ans